

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra à l'école Jeunes du Monde, 452, rue Neuilly, Ville de Terrebonne, le **lundi 14 mai 2018 à 19h30**, statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1856, rang Charles-Aubert
Lot 4 992 637

Permettre la largeur d'une entrée charretière à 9,75 mètres au lieu d'un maximum de 7 mètres.

3016, rue Anderson
Lot 3 856 105

Dans le but d'agrandir un bâtiment industriel :

- La réduction de l'aire d'isolement autour du bâtiment à 0 mètre et à 1 mètre aux endroits identifiés à l'annexe 2018-00147 au lieu d'une aire d'isolement végétale minimale de 2 mètres;
- la réduction de l'aire d'isolement autour du lot à 0 mètre à l'endroit identifié à l'annexe 2018-00147 au lieu d'une aire d'isolement végétale minimale de 1 mètre sur les lignes de lot latéral.

Côte de Terrebonne
Lot 2 921 819

Dans le but de construire un garage isolé :

- L'augmentation de la superficie du garage isolé à 88,45 mètres carrés au lieu d'un maximum de 75 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 25^e jour du mois d'avril 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
